

Décision

Générale

colonial

Décision n° 65-452-1934 commissions

n° 65-452-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juillet 1934

Numéro JO

n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro

31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

Un comité a été chargé de l'organisation des réjouissances publiques à l'ocension de la Fête nationale du 14 juillet 1934. Il a été composé comme suit : M. Alemant, administrateur-adjoint de 1er classe des colonies, commandant le cercle de Djibouti, président ; Un membre désigné par la Chambre de commerce; M. le Président de la Société sportive » de Djibouti; M. Pla, chef du service des travaux publics; M. Naudar, sous-chef de bureau des Secrétariats généraux; M. Bodin, adjoint principal de classe exceptionnelle des Services civils; Un officier de la Compagnie sénégalaise désigné par le commandant militaire : M. Verger, lieutenant de port ; M. Coupa, adjudant-chef du détachement de gendarmerie; M. l'adjudant hors cadres Morel, de l'infanterie coloniale ; M. le sergent-chef Ouvrard ; Farah Samatar, notable indigène ; Dorani, notable indigène, membres, Le comité se réunira au cercle, sur convocation du Président, et établira le programme des fêtes qui sera soumis à l'approbation du chef de la colonie.